



Direction Générale des Services

Direction des Routes et des Transports

DRT-SGER/Bureau de l'Exploitation et de la
Sécurité Routière

Affaire suivie par : Simon BURKOVIC
Poste: 01.39.07.87.73

2012-CP-4277

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2012

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**PROGRAMME 2012 D'AIDE AUX PROJETS
LOCAUX DE CIRCULATIONS DOUCES
SUBVENTIONS AUX COMMUNES DE SAINT-RÉMY-
LÈS-CHEVREUSE, RAMBOUILLET ET VERSAILLES**

Code A 03 Faciliter et sécuriser les déplacements dans les principes de la mobilité durable
Secteur A 0304 Promouvoir la pratique des modes de déplacement doux
Programme Aides aux communes en matière de circulations douces

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP 2011	CP 2012 sur AP	CP sur EPI	CP
Enveloppes de financement				
Montant actualisé	1 500 000 €	239 690 €		
Montant déjà engagé	994 749 €	15 997 €		
Montant disponible	505 251 €	223 693 €		
Montant réservé pour ce rapport	56 783 €	11 357 €		

AP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
1 500 000 €	239 690 €	754 300 €	506 010 €

Le présent rapport a pour objet d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide aux projets locaux de circulations douces, une subvention aux communes de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Rambouillet, et Versailles pour la réalisation de 3 opérations de circulations douces dont 1 sur le Schéma Départemental des Véloroutes Voies Vertes (SDVVV) pour un montant total de subventions de 56 783 €.

Depuis 2006, le Département a mis en place une politique de développement des circulations douces pour favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture, notamment grâce aux aménagements en faveur des circulations douces le long des routes départementales hors agglomération mais aussi par le biais de subventions en faveur des projets locaux de circulations douces.

Cette politique s'est renforcée avec l'adoption du Schéma Départemental Véloroutes et Voies Vertes (SDVVV) le 18 juin 2010. Les itinéraires véloroutes voies vertes départementaux permettront ainsi le développement des déplacements cyclables, du tourisme et la mise en valeur du patrimoine des Yvelines. Ils s'intègrent également à des itinéraires à vocation régionale, nationale voire internationale, avec par exemple l'itinéraire véloroute Londres-Paris qui traverse les Yvelines de Chatou à Conflans-Sainte-Honorine, ou encore Paris-Rouen qui suit toute la vallée de Seine dans les Yvelines.

Dans le cadre du dispositif d'aides aux communes et structures intercommunales, 3 dossiers font l'objet du présent rapport :

- Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Rue de la République

Dans le cadre de la requalification du centre de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, la ville réalise une piste bidirectionnelle le long de la RD 938 (rue de la République) entre l'allée du 8 mai 1945 et l'accès à la gare RER (RD 5). Ce projet s'intègre dans le Schéma Départemental Véloroutes Voies Vertes (SDVVV) dans le cadre de l'itinéraire entre Versailles et Rambouillet. Il s'inscrit également dans le projet de Véloroute entre Paris et le Mont-Saint-Michel.

Ce projet prévoit la création de 335 ml de piste bidirectionnelle, représentant un montant estimé à 160 103 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **33 500 €** (50 % de la dépense subventionnable plafonné à 67 000 €).

- Commune de Rambouillet
Stationnements vélos dans 4 écoles

Dans le cadre de la politique cyclable de la commune de Rambouillet, le projet proposé prévoit la création d'abris vélos dans 4 écoles de la commune représentant la création de 120 places de stationnements vélos, pour un montant estimé à 55 411 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **16 623 €** (30 % du montant total des travaux).

- Commune de Versailles
Stationnements vélos dans le quartier de Porchefontaine

Dans le cadre de la politique cyclable de Versailles, la commune prévoit le déploiement de nouveaux stationnements vélos sur le quartier de Porchefontaine. Le quartier de Porchefontaine est le second après le quartier Notre Dame à bénéficier de ce programme de déploiement de stationnements vélos.

Ce projet prévoit la création de 118 places de stationnements vélos, représentant un montant estimé à 22 200 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **6 660 €** (30 % du montant total des travaux).

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :